



Observatoire
international
des droits
linguistiques

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
DES DROITS LINGUISTIQUES

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Faculté de droit
Université de Moncton
Juillet 2020

MOT DU DIRECTEUR

L'année 2019-2020 marque ma troisième année comme directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques.

L'année s'est d'abord démarquée par l'embauche de trois étudiants inscrits au programme du J.D. à titre de chercheur.se associé de l'Observatoire : Samuel Gagnon, Véronique Otis, et Nicky Gagnon. La création de ces trois postes visait à combler le vide laissé par le départ de l'agent de projet de l'Observatoire, Philippe Morin, en 2019. Leur fonction principale était de participer (et donc d'augmenter) la production scientifique de l'Observatoire, notamment par l'entremise de textes qui seraient publiés sur le *Blogue sur les droits linguistiques*. Les fonctions de M. Morin étant en partie de nature administrative, toutefois, un des postes, celui de M. Gagnon, a également été assorti de responsabilités administratives et d'un traitement plus élevé.

L'intégration d'étudiants au J.D. aux travaux de l'Observatoire était une première pour le directeur, mais le projet s'annonce porteur. Un texte fort intéressant sur la *Loi sur les langues autochtones* fédérale a déjà été publié sur le blogue, et deux autres paraîtront vers la fin de l'été 2020. M. Gagnon s'est avéré être un habile adjoint sur le plan administratif, ayant notamment grandement contribué à l'organisation du colloque sur les droits linguistiques prévu pour le 18 mars 2020, qui a malheureusement dû être annulé (voir ci-dessous).

L'autre événement marquant a bien sûr été la pandémie qui malheureusement sévit toujours. L'instauration des mesures d'urgence a eu certains effets négatifs sur l'Observatoire. Au premier chef, le colloque de l'Observatoire susmentionné, ainsi qu'une conférence que devait présenter le directeur dans le cadre d'un grand colloque international sur le droit constitutionnel, ont dû être reporté ou annulé. De plus, le concours de plaidoirie Michel-Bastarache, qui porte sur les droits linguistiques, et auquel devaient participer le directeur (à titre de directeur d'équipe) et M. Gagnon (à titre de participant), a lui aussi été annulé. Enfin, les travaux de l'Observatoire ont été ralentis par l'obligation de travailler à distance.

Malgré les circonstances difficiles, toutefois, l'Observatoire peut tout de même compter à son actif un grand nombre de réalisations pour l'année qui prend fin. Outre les nombreuses publications et communications décrites dans le présent rapport, il y a lieu de souligner la participation de l'Observatoire, par l'entremise de son directeur, à un dossier devant la Cour suprême du Canada ayant un très grande importance pour l'avenir du droit à l'éducation de langue française en situation minoritaire. L'arrêt de la cour, rendu il y a peine quelques semaines, représente une grande victoire pour les communautés francophones du Canada.

Même si l'état de pandémie continue de créer de l'incertitude, l'avenir de l'Observatoire demeure fort prometteur. L'arrivée en poste des nouveaux étudiants.es-chercheurs.ses a dynamisé les activités de l'Observatoire et lui permet désormais d'aborder un plus grand nombre de thèmes dans sa production scientifique, en plus de permettre une plus grande intégration avec la vie de la Faculté. J'anticipe donc avec engouement le déroulement de la prochaine année à titre de directeur.



Érik Labelle Eastaugh
Directeur
Observatoire international des droits linguistiques

MANDAT ET STRUCTURE

L'Observatoire international des droits linguistiques a ouvert ses portes en janvier 2010. La Faculté de droit, pour prolonger le rayonnement qu'a connu le Centre international de la common law en français pendant près de 20 ans, a souhaité poursuivre son engagement dans les dossiers linguistiques en mettant sur pied l'Observatoire international des droits linguistiques.

Le mandat de l'Observatoire est de « développer, appuyer et promouvoir la formation et la recherche en matière de droits linguistiques dans les programmes de la Faculté de droit et sur les scènes provinciale, nationale et internationale ».

L'article trois de ses statuts prévoit que « les affaires de l'Observatoire international des droits linguistiques sont gérées par un comité de gestion, composé des personnes suivantes », pour l'année 2019-2020 :

- Denis Roy, doyen et président du comité de gestion
- Michel Bastarache, expert en droit linguistique
- Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
- Serge Rousselle, représentant du CTTJ
- Yves Goguen, représentant du corps professoral

PUBLICATIONS

La Revue de droit linguistique

Au cours de l'année 2019-2020, la Revue a reçu une seule proposition d'article. Les évaluateurs ont recommandé que le texte soit refusé, mais que l'auteur soit invité à le soumettre à nouveau après avoir effectué certaines modifications.

En raison du faible nombre d'articles soumis à la Revue depuis un an, l'Observatoire prépare actuellement un appel à propositions qui sera diffusé à travers le Canada et à tous les membres de son réseau de chercheurs. La Revue a également commandé une recension d'un ouvrage important dans le domaine des droits linguistiques, qu'elle espère pouvoir publier au cours de l'automne 2020.

Le Blogue sur les droits linguistiques

En 2019-2020, le texte suivant a été publié sur le blogue :

- Véronique Otis, « La revitalisation des langues autochtones au Canada: un survol de la Loi sur les langues autochtones » (28 mai 2020) ;

Les annales de droits linguistiques 2017

En plus de la *Revue de droit linguistique* et le *Blogue* qui y est associé, l'Observatoire cherche à publier à chaque année un recensement de textes qui portent sur les droits linguistiques ayant été publiés au Canada, et ce, sous le titre des « Annales de droits linguistiques ». En 2018-2019 l'Observatoire a publié le numéro portant sur l'année 2017. L'Observatoire prépare actuellement le numéro portant sur l'année 2018, qu'il compte publier d'ici l'automne. La publication de ce numéro a été retardé en raison du départ de Philippe Morin. Lorsque le numéro 2018 sera complété, l'Observatoire entamera la préparation du numéro pour l'année 2019.

Numéro spécial de la revue *Minorités linguistiques et société*

Le directeur est co-rédacteur d'un numéro spécial de la revue scientifique pluridisciplinaire *Minorités linguistiques et société* qui paraîtra en 2021. Comme l'a souligné le précédent rapport annuel, en 2019, l'Observatoire a tenu un colloque intitulé « 50 ans de mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles : bilan et perspectives », qu'il a organisé de pair avec l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (Université de Moncton) et le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (Université Concordia). La revue *MLS* a accepté de publier un numéro spécial dédié à des textes tirés du colloque.

Le numéro comportera deux grande partie, une constituée de textes scientifiques soumis à l'évaluation par les pairs, et une autre, intitulée « Perspectives », dans laquelle se trouveront des textes non-scientifiques rédigés par des intervenants communautaires ou d'autres personnes intéressées ayant participé au colloque.

Les articles évalués par les pairs

Un nouvel article rédigé par le directeur a été accepté pour publication dans une revue scientifique :

1. « Towards an Account of Linguistic Equality », 57 *Osgoode Hall Law Journal* 2 (à paraître).

Le directeur a également soumis l'article suivant pour publication dans une revue scientifique, lequel est en cours d'évaluation :

2. « Les droits linguistiques aux limites de la rationalité juridique : Le curieux destin de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles », *Minorités linguistiques et société*

Enfin, le directeur a été invité à contribuer un texte à un ouvrage collectif arbitré visant à marquer la carrière remarquable de Pierre Foucher, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. L'ouvrage est dirigé par François Larocque, professeur et titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie canadienne en droits et enjeux linguistiques à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, François Charbonneau, professeur d'études politiques à l'Université d'Ottawa, et Stéphanie Chouinard, professeure de sciences politiques à l'Université Queen's et au Collège militaire royal du Canada. Le directeur a soumis le texte suivant, lequel est en cours d'évaluation :

3. « Quelques réflexions sur la place des droits linguistiques dans l'économie générale des "conditions d'intelligibilité" du droit constitutionnel canadien »

Les articles sans comité d'évaluation

En 2020, le directeur a été invité à contribuer un texte portant sur « l'éducation, langues d'instruction et droit constitutionnel » à la section *Droit public* du *JurisClasseur Québec*. Cet ouvrage se veut une encyclopédie juridique couvrant la plupart des domaines du droit québécois, y compris le droit constitutionnel canadien. Comme le souligne l'introduction de la section *Droit public*, l'objet de cet ouvrage est « de faciliter l'identification rapide et efficace des questions juridiques ». Les articles du *JurisClasseur*, qui comptent environ 25 000 mots, cherchent donc à proposer une synthèse analytique du thème choisi. La grande majorité des textes sont rédigés par des universitaires, sinon par des praticiens reconnus pour leur expertise en la matière. La section *Droit public* est co-dirigée par Stéphane Beaulac, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, et Jean-François Gaudreault-DesBiens, professeur titulaire et doyen de la Faculté de droit, Université de Montréal.

Comité éditorial et évaluation d'articles

Le directeur a continué d'être membre du comité éditorial de *Francophonies d'Amérique*, revue pluridisciplinaire qui s'intéresse aux « diverses facettes de la vie française » dans les régions de l'Ontario, l'Acadie, l'Ouest canadien, le Québec, les États-Unis et les Antilles. La

revue publie des « analyses et des études à la fois savantes et accessibles à un public qui s'intéresse aux « parlants français » en Amérique du Nord ».

Le directeur a évalué une proposition d'article à la demande de la *Revue internationale d'études canadiennes / International Journal of Canadian Studies*. La *Revue internationale d'études canadiennes* est « une revue bilingue, multidisciplinaire ... dans laquelle on publie les dernières recherches en études canadiennes à travers le monde ... à la fois par des canadiens et par des universitaires qui étudient le Canada de l'étranger.

Le directeur a évalué une proposition d'article pour la revue *Minorités linguistiques et société*. Cette revue scientifique « a pour objectif de faire connaître, dans une perspective pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences du langage et en sciences sociales et humaines, les résultats de recherches et les réflexions sur les communautés de langue officielle en contexte minoritaire au Canada et sur les autres minorités linguistiques du Canada ».

Enfin, le directeur a évalué un chapitre de livre dans un ouvrage collectif à la demande des Presses de l'Université Laval.

COLLOQUES

Colloque en droits linguistiques : contexte historique et perspectives d'avenir

Ce colloque d'une journée devait avoir lieu le 18 mars 2020. Au programme se trouvait une conférence d'une heure donnée par Valérie Lapointe-Gagnon, professeure d'histoire au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, sur l'histoire intellectuelle de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, une conférence d'une heure donnée par Guillaume Rousseau, professeur de droit à l'Université de Sherbrooke, sur l'état actuel du modèle québécois de droits linguistiques, ainsi qu'une table ronde d'une heure à laquelle participerait également le directeur de l'Observatoire. Le tout aurait été suivi d'un vin et fromage à la Faculté de droit. Le colloque a malheureusement dû être reporté en raison de la covid-19. Une date pour la reprise n'a pas encore été fixée.

CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES

Public Law Conference 2020 | Public Law: Rights, Duties and Powers

Le directeur a été invité, suite à un processus de sélection arbitré, à présenter une conférence intitulée « The justiciability of socio-economic rights: the neglected case of language rights » dans le cadre du colloque « Public Law Conference 2020 | Public Law: Rights, Duties and Powers » organisé par l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), l'Université de Melbourne



(Australie) et l'Université d'Ottawa, du 17 au 19 juin 2020. Puisque la pandémie a rendu la tenue du colloque aux dates prévues impossible, il a été annulé, car il s'agit d'un colloque bi-annuel. Les organisateurs n'ont pas encore indiqué si une place sera réservée aux participants du colloque de 2020 en 2022.

La cause *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique (Education)* : les principaux enjeux

Conférence présentée par le directeur à l'invitation de l'Association du Barreau canadien et de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick à titre de formation accréditée par le Barreau du Nouveau-Brunswick, le 28 novembre 2019, Moncton.

Les droits linguistiques de l'accusé dans le cadre d'un procès criminel ou pénal : perspectives pan-canadiennes

Le directeur a été invité à présenter cette conférence lors de la 21e session de formation linguistique (en français) des juges de nomination provinciale, organisée par le Centre canadien de français juridique et Justice Canada le 21 octobre 2019, à Shippagan.

Les médias

- 12 mai 2020 Entrevue avec Clara Pasioka du *Times and Transcript* au sujet des communications unilingues du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral durant la pandémie de la COVID-19.
- 15 oct 2019 Entrevue avec Michel C. Auger à *Midi info* (Radio-Canada) au sujet de la place des droits linguistiques dans la campagne électorale fédérale.
- 15 jui. 2019 Entrevue avec Mathieu Roy-Comeau de l'Acadie Nouvelle au sujet de la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'intervenir dans un appel devant la Cour suprême du Canada mettant en cause l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*
- 16 jui. 2019 Entrevue avec Karine Godin au *Téléjournal Acadie* de Radio-Canada au sujet de l'importance de l'affichage bilingue au Nouveau-Brunswick.

INTERVENTIONS JUDICIAIRES

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique, 2020 CSC 13 (Cour suprême du Canada)

La décision citée en rubrique découle d'un appel interjeté par la communauté francophone de la C.-B. à l'encontre d'une décision ayant interprété de façon très restrictive l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (droit à l'éducation en français et en anglais). Avant que l'appel ne soit entendu, le directeur a présenté une demande d'autorisation d'intervenir au nom de deux organismes communautaires du Nouveau-Brunswick, l'Association des enseignantes et enseignants francophones du N.-B. et l'Association des juristes d'expression française du N.-B.. Ces dernières souhaitaient intervenir en raison de l'importance des enjeux pour la communauté francophone de cette province. La demande a été accordée, et donc le directeur a par la suite rédigé un mémoire et présenté des observations orales à l'audition de l'appel à la fin septembre 2019. Cette dernière au lieu de façon exceptionnelle à Winnipeg, car, pour la première fois de son histoire, la Cour suprême du Canada siégeait à l'extérieur d'Ottawa.

L'arrêt, rendu en juin 2020, constitue l'un des jugements les plus importants en matière de droits linguistiques depuis l'arrêt *Beaulac* en 1999. La Cour suprême a tranché plusieurs questions inédites relatives aux articles 1 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment en ce qui concerne le pouvoir des provinces de limiter les droits protégés par l'article 23 pour des raisons d'ordre financier. Il s'agit en fait d'une victoire très importante pour les communautés francophones en situation minoritaire à travers le Canada et l'Observatoire est fier d'avoir pu y participer.

Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et al. c. Ministre de l'emploi et du développement social, Cour d'appel fédérale (Dossiers A-182-18 et A-186-18)

Le directeur, qui siège en tant que représentant du corps professoral de la Faculté de droit au conseil d'administration de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, a accepté de représenter cette dernière à titre gracieux dans le cadre d'une intervention dans les appels cités en rubrique.

Le dossier de la FFCB soulève plusieurs questions d'une grande importance pour l'avenir des droits linguistiques au Canada. En bref, il s'agit d'un recours intenté en vertu de la LLO visant à faire déclarer que des services prodigués par la Colombie-Britannique dans le cadre d'une entente avec le gouvernement fédéral contreviennent à la LLO et à la *Charte*. La Cour fédérale a rendu son jugement de première instance en 2018. Celui-ci repose sur des conclusions qui sont des plus inquiétantes en ce qui concerne l'interprétation de la Partie VII

de la LLO ainsi que l'application de cette loi et de la *Charte* lorsque le fédéral retient les services d'une province pour mettre en œuvre une politique ou un programme.

La FFCB, ainsi que le Commissaire aux langues officielles (CLO), ont décidé de porter cette décision en appel. L'AJEFNB a mandaté le directeur en tant qu'avocat de présenter une requête en autorisation d'intervenir dans l'appel. La demande a été accordée, et le donc le directeur a rédigé et déposé un mémoire le 21 octobre 2019. Le directeur participera également à l'audition de l'appel, mais la date de celle-ci n'a pas encore été fixée en raison des délais causés par la pandémie.

Association des juristes d'expression française du N.-B. c. Ministère de la Justice du Canada, Cour fédérale (Dossier T-532-20)

Le directeur a également accepté de représenter l'AJEFNB à titre gracieux dans le cadre d'un recours contre le ministère de la Justice du Canada. Le recours, intenté le 27 avril 2020, porte sur une décision de 2013 du ministère ayant pour effet d'annuler le financement de base que recevaient les associations de juristes d'expression française du Canada (AJEFs) depuis 2003. Cette décision a eu un effet dévastateur sur l'autonomie des AJEFs et sur la capacité de l'AJEFNB d'assumer son rôle de représentant communautaire. Le recours est fondé principalement sur l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* du Canada et soulève des questions inédites très importantes par rapport à celui-ci.

L'AJEFNB a présenté une requête en suspension de l'instance jusqu'à ce que la décision de la Cour d'appel fédérale soit rendue dans l'affaire *FFCB* (voir ci-dessus), dossier qui présente des chevauchements importants avec le recours de l'AJEFNB.

CONCOURS DE PLAIDOIRIE

Concours Michel-Bastarache (Université d'Ottawa)

Le directeur a accepté, pour une deuxième année de suite, de diriger l'équipe de l'Université de Moncton participant au concours Michel-Bastarache. Il s'agit d'un concours de plaidoirie organisé par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et prenant la forme d'un appel simulé portant sur une cause de droit linguistique. L'an dernier (2018-2019), l'Université de Moncton a raflé tous les prix : meilleure équipe, meilleurs mémoires, meilleurs plaideurs (1^e place, 2^e place et 3^e place). L'équipe de 2019-2020, à laquelle participait notamment Samuel Gagnon, chercheur associé et adjoint de direction à l'Observatoire, s'annonçait fort prometteuse, mais le concours a dû être annulé en raison de la pandémie. Or, les organisateurs ont néanmoins attribué des prix aux mémoires, puisqu'ils avaient déjà été



Observatoire
international
des droits
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

soumis. L'équipe de l'Université de Moncton a encore une fois remporté le prix pour les meilleurs mémoires.